

FORMATION MOTO SUR PISTE PRIVEE ET SECURISEE / DEROULEMENT EXAMEN

Les permis moto: A1, A2, A



Le permis A1 permet de conduire :

- . Une moto légère (avec ou sans side-car) d'une puissance maximale de 11 kilowatts (15 ch) et qui n'excède pas 125 cm³ de cylindrée,
- . Un véhicule à 3 roues d'une puissance maximale de 15 kilowatts.

Le permis A2 permet de conduire :

- . Une moto (avec ou sans side-car), dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kilogramme,
- . Un véhicule 3 roues d'une puissance maximum de 15 kw.

Attention : la puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kw.

Le permis A permet de conduire :

- Une moto, avec ou sans side-car,
 - Un véhicule 3 roues,
- Quelle que soit leur puissance.

Conditions d'accès : être âgé de :

Permis A1 : 16 ans minimum.

Permis A2 : 18 ans minimum

Permis A : Pas d'âge minimum. Ne peut être obtenu qu'après deux années de permis A2. On ne repasse pas le permis moto, mais une formation complémentaire de 7 heures en école de conduite est nécessaire.

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Pour passer les épreuves pratiques vous devez vous munir :

D'un casque de type homologué

De gants adaptés à la pratique de la moto

D'un blouson ou veste à manches longues

D'un pantalon ou combinaison

De bottes ou chaussures montantes

Le passager à allure réduite doit porter le même équipement

LES DIFFERENTES EPREUVES DU PERMIS

Épreuve théorique (ETG)

Vous devez d'abord réussir l'épreuve théorique générale (code), sauf si vous êtes titulaire d'une autre catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans.

Le bénéfice de l'épreuve théorique reste acquis si vous changez de filière de formation ou de catégorie du permis.

Épreuve pratique

L'examen pratique comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

Épreuve hors circulation

Cette épreuve permet de vérifier que vous avez une maîtrise suffisante de votre moto pour rouler en sécurité et que votre niveau de connaissances en matière de circulation en sécurité est suffisant.

Il s'agit de contrôler le niveau de connaissances et de savoir-faire relatifs à la conduite d'un deux roues correspondant à la catégorie du permis demandé, notamment le sens de l'équilibre avec ou sans passager, l'emploi des commandes, l'acquisition des techniques de freinage et d'évitement...

La réussite à l'épreuve HC est obligatoire pour passer l'épreuve en circulation.

Le bénéfice de cette épreuve est conservé pendant 3 ans, sous réserve de la validité de l'épreuve de code.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés en utilisant la procédure du véhicule suiveur avec liaison radio permanente entre l'examineur et le candidat.

Elle permet de vérifier que vous :

- Respectez le code de la route,
- Pouvez circuler en sécurité pour vous et les autres usagers des voies publiques,
- Maîtrisez les commandes et la manipulation du véhicule,
- Êtes suffisamment autonome dans la réalisation du trajet.

En cas d'échec

La réussite à l'ETG permet de passer 5 fois les épreuves pratiques, dans un délai maximum de 5 ans.
